Février 2022

Données économiques relatives à l'impact de la Stratégie pour une Chimie Durable (CSS) sur la filière des huiles essentielles

La filière des huiles essentielles est une filière riche par la diversité de ses structures (taille, type de structure, etc.) tant en amont qu'en aval du fait notamment de la diversité des utilisations de ces produits, de l'alimentaire, aux compléments alimentaires, à la cosmétique, à la parfumerie, etc. C'est une filière qui s'inscrit dans un riche écosystème tout en étant fortement liée avec d'autres filières telles que celles du tourisme ou de l'apiculture.

La Stratégie pour une Chimie Durable (CSS) risque d'entraîner une fragilisation profonde de l'équilibre de cet écosystème, qui est soutenu par de très nombreux petits producteurs et contribue au dynamisme territorial très local en France. L'impact de la CSS s'annonce donc considérable.

1. Une filière aux multiples facettes qui fait vivre un territoire rural riche

Quelques chiffres illustrent le poids de la filière[1] :

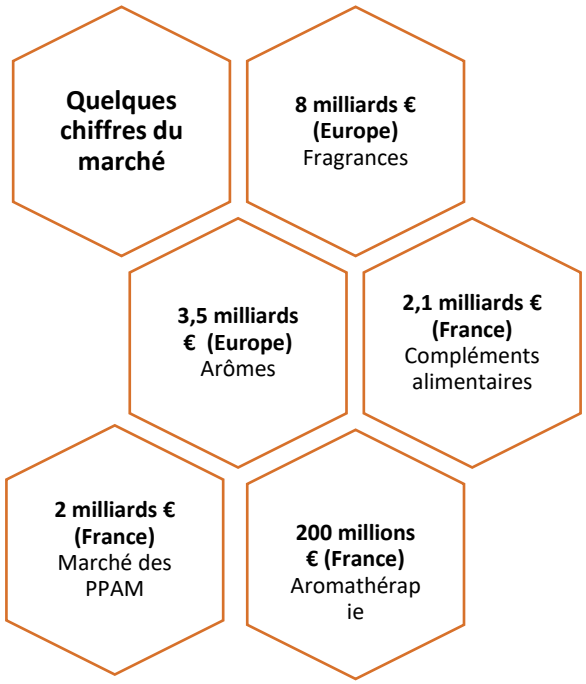

[1] Sources :

- *Conférence d'Innov'Alliance « Panorama & Marché des PPAM » présentée à l'événement « Plantes & Ingrédients naturels : se sourcer en Occitanie » (édition 21 oct 2020)*
- *Dossier 2021 - Huiles essentielles françaises et Aromathérapie : une filière d'excellence à fort potentiel économique – PPAM de France & Consortium HE*
- *Source IFRA - PRODAROM*
- *Source EFFA - https://effa.eu/library/effa-brochure*
- *Source SYNADIET*

a. Entreprises et production agricole

Les entreprises, cultivateurs, producteurs, transformateurs, utilisateurs, sont présentes sur des territoires ruraux souvent reculés mais bien actifs dans le tissu socioéconomique des petites communes rurales.

La filière PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) est l'une des filières agricoles les plus dynamiques à ce jour.

67 513ha	+6 527	+300	+1000
• surface occupée par les PPAM en 2021, en augmentation constante (+5.3% entre 2020 et 2021) • Note de conjoncture PPAM n°3, FranceAgriMer Septembre 2021	• exploitations agricoles cultivent des PPAM (hausse de 7% par rapport à 2020) • Note de conjoncture PPAM n°3, FranceAgriMer Septembre 2021	• espèces de plantes sont cultivées et/ou cueillies en France • Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales Panorama 2019, FranceAgriMer, 2021	• produits concernés

Les plantes à parfum, que sont la lavande et le lavandin, représentent à elles seules plus de 33 000ha en 2021[2] et sont cultivées par plus de 2 000 exploitations agricoles. Elles représentent ainsi environ 50% des cultures de PPAM en France.

① La France est le premier producteur mondial d'huile essentielle de lavandin (environ 2 000 tonnes par an pour environ 27 500ha cultivées)

② La France est le deuxième producteur mondial d'huile essentielle de lavande (environ 140 tonnes/an pour environ 5 500ha).

Depuis plusieurs années, la filière PPAM ne cesse de se développer en agriculture biologique avec une dynamique de conversion importante. D'après l'agence bio, e**n 2020, la surface globale en PPAM bio et conversion représente plus de 19 % des surfaces totales de PPAM en France**[3], ce qui est nettement supérieur aux 9.5% que représente le bio national, toutes cultures confondues.

Plus d'une centaine de distilleries d'huiles essentielles majoritairement réparties en Provence (Plateau d'Albion, Plateau de Valensole, Contreforts de Lure, Bassin d'Apt, Baronnies, Diois, Vallée du Rhône, Zones périphériques et émergentes...) assurent la distillation de ces plantes.

[2] *Chiffres PAC : 30 905 ha en 2020, 33 094 ha en 2021*

[3] *Dossier de presse, Les chiffres 2020 du secteur bio, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, juillet 2021*

De nombreux **producteurs paysans herboristes exercent également une activité de** distillation comme activité principale sur la ferme :

Travail artisanal	La quantité d'huiles essentielles produites se situe entre quelques litres et une centaine de litres au maximum.
Production diversifiée	Entre 10 et 30 huiles essentielles différentes sur une ferme
Alambic de petite taille	La capacité des alambics est la plupart du temps inférieure à 1000 litres
Vente de détail	Sur les marchés et les foires biologiques, par correspondance, en magasins ou pharmacies, ainsi qu'en demi gros au litre
Entreprises familiales	En couple ou avec un associé et parfois un salarié

b. Emploi

D'après une récente note réalisée par la DRAAF PACA[4], **l'emploi total dépendant de la filière des PPAM est estimé à 16 200 emplois ETP** sur le périmètre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur complétée des départements de la Drôme et de l'Ardèche, en considérant l'ensemble des emplois directs, indirects (amont et aval) ainsi que l'emploi induit.

L'emploi direct lié à la production agricole (y c. apicole) représente 2 000 emplois ETP, soit 12 % de l'emploi total. Les activités aval de transformation et d'incorporation comme intrant, y compris en considérant les emplois issus de choix stratégiques de localisation d'établissements du secteur de la parfumerie/cosmétique, génèrent un volume d'emplois de 7 800 ETP. Ces activités contribuent ainsi à 48 % de l'emploi total.

L'emploi dépendant des activités touristiques (hébergement, restauration, loisirs…etc.) liées aux PPAM est estimé à 3 300 emplois ETP, soit 20 % de l'emploi total. Enfin, l'emploi induit par les dépenses des ménages qui tirent leurs revenus d'activité des PPAM (donc des emplois directs et indirects estimés supra) est estimé à 2 600 emplois ETP, soit 16 % de l'emploi total.

A noter, la DRAAF PACA précise que « D'une façon générale, il a été choisi de procéder à une estimation minorante plutôt que majorante ».

[4] *Note « Impact économique en termes d'emplois de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales », DRAAF PACA, Service Régional de l'Information Statistique et Économique, 25/01/2022*

Unité : Nombre d'emplois en Équivalents Temps Pleins		Provence-Alpes-Côte d'Azur, Drôme, Ardèche
PRODUCTION AGRICOLE	Emplois directs dans les exploitations agricoles	2 010
AMONT	Emplois liés à la fourniture de biens et services à l'agriculture	290
AVAL	Emplois liés à la transformation en huiles Essentielles	4 940
	Emplois liés aux autres transformations et Incorporations des PPAM comme intrants	1 270
	Emplois indirects issus de choix stratégiques de localisation de l'activité parfumerie/cosmétique	1 550
	Emplois liés au commerce de gros	250
TOTAL des emplois hors emploi liés au tourisme, hors emplois induits		**10 310**
TOURISME	Emplois indirects liés au tourisme	3 320
EMPLOIS INDUITS	Emplois induits par les dépenses générées	2 600
TOTAL DES EMPLOIS DÉPENDANTS DE LA FILIÈRE PPAM		**16 230**

Source : RA2020 (données provisoires) – Insee Flores 2018

Il convient d'inclure toutes les productions d'huiles essentielles issues de **cueillettes sauvage**s (lavande, carotte, thym, romarin, ciste, résineux divers...) qui ne sont pas comptabilisées dans le recensement agricole car non rattachées à une surface exploitée. La quasi-totalité des cueilleurs en récolte manuelle ont une part significative de leur production en plantes sauvages, de 40 à 60% selon les cas.

La filière apicole est également étroitement liée à la filière PPAM car son activité dépend de l'existence de champs de fleurs :

70 000	9%	70%	12%	72.2 %
•apiculteurs	•des ruches dépendent de la production de lavande (120 000 ruches)	•de la production de miel de lavande est réalisé en région PACA	•de la production nationale de miel dépend des champs de lavande (2 000 tonnes)	•des ruches bio en France sont dans les 4 régions Sud

Au-delà de l'emploi, la filière a aussi un impact sur la préservation de la biodiversité.

2. Impacts de la CSS, actuels ou anticipés : quelques chiffres clés

50% : c'est la part des distilleries françaises soumises à REACH produisant moins de 10 tonnes par an

Ces distilleries doivent aujourd'hui enregistrer leurs huiles essentielles selon les exigences de REACH pour les tonnages de 1 à 10 tonnes par an. La révision du règlement REACH prévoit une augmentation des exigences pour ces volumes de production (a minima un alignement avec les exigences prévues pour les volumes compris entre 10 et 100 tonnes/an) : ces distilleries seront donc directement impactées par ces nouvelles mesures.

La majorité des distilleries françaises, qu'elles produisent plus ou moins de 10 tonnes par an, sont des TPE (Très petites entreprises), ouvertes quelques semaines par an. Plus de la moitié des distilleries françaises ont ainsi un chiffre d'affaires inférieur à 80 000€.

Parmi les distilleries françaises répertoriées, aucune ne produit plus de 100 tonnes par an.

L'ensemble des distilleries sont des structures généralement familiales directement liées à la production agricole. Elles seront très probablement mises en difficulté en raison du coût des mises à jour des dossiers REACH.

Entre 10 à 50% : c'est la part des huiles essentielles dans le chiffre d'affaires des petits producteurs

Chaque produit issu de la ferme est nécessaire pour assurer la viabilité de l'entreprise. Si les huiles essentielles doivent disparaître de la gamme, c'est tout un pan de l'entreprise qui est mis en difficulté jusqu'à l'arrêt total de la production.

Dans un contexte sociétal où les formations en herboristerie et phytothérapie que ce soit BPREA (formation pour adulte pour une installation agricole en PPAM), formations privées, diplômes universitaires en faculté de pharmacie, sont très attractives, mettre en difficulté ces exploitations par une pression législative inadaptée et démesurée au regard du chiffre d'affaires de ces petites fermes affecterait de façon importante la société.

La dimension économique des paysans herboristes est modeste, cependant la valeur culturelle de transmission du patrimoine et des connaissances de la distillation artisanale et de qualité est très grande.

-10 à -15% : c'est la baisse de la vente directe d'huiles essentielles ces dernières années

Les alertes médiatiques invitant à la défiance vis-à-vis des huiles essentielles et les exigences de REACH classifiant les huiles essentielles comme produit chimique ont conduit à la situation suivante :

- La vente directe d'huiles essentielles a connu une diminution significative (environ 10% à 15%) sur les dernières années.

- La valeur ajoutée de la qualité relative à la récolte manuelle bio et de plantes sauvages n'opère plus en France et le marché de demi gros semble rester le seul possible notamment dans certains pays étrangers (Suisse, Japon...) prêts à payer cette qualité.
- Les cosmétiques autoproduits par les producteurs contiennent pour une bonne part des huiles essentielles mais face aux exigences réglementaires et notamment vis à vis des allergènes, la tendance est à diminuer l'utilisation des huiles essentielles dans les cosmétiques.

-10% à -25% : c'est la **baisse de la demande en HE de lavande ou d'arbre à thé** si une mention « Perturbateur Endocrinien suspecté » y était apposée

À la suite d'un seul article paru dans le magazine 60 millions de consommateurs[5], dans lequel les huiles essentielles de lavande et d'arbre à thé ont été identifiées à tort comme des perturbateurs endocriniens suspectés, une baisse de la demande de -5% par an a été signalée. Par conséquent, une mention « Perturbateur Endocrinien suspecté » représenterait une baisse durable de la demande d'au moins 10% à 25%.

En ce qui concerne la présence de ces ingrédients dans les produits cosmétiques, une reformulation de 100% de ces produits serait envisagée par les marques du fait de la condamnation médiatique.

26% : c'est la part de **nouveaux lancements de produits cosmétiques en France contenant des PPAM**

En 2019, 26% des nouveaux lancements de produits cosmétiques en France contenaient des PPAM, principalement sous forme d'huile essentielle (+6% entre 2017 et 2019). En 2019, les catégories cosmétiques ayant la part de l'utilisation des PPAM plus élevée en pourcentage de lancements de nouveaux produits étaient : les soins de la peau, les savons et produits pour le bain, le soin des cheveux et les parfums[6].

+ de 600 : c'est le **nombre de substances naturelles complexes utilisées dans les compositions parfumantes** [7]

La mise en œuvre de la CSS entrainerait massivement des interdictions/restrictions d'emploi des produits naturels utilisés en Parfumerie et aurait des impacts majeurs en terme économique, social et culturel pour l'Industrie des Fragrances et l'ensemble de la filière (Amont et Aval).

Les produits naturels sont des ingrédients indispensables pour la formulation en Parfumerie, faisant partie intégrante du savoir-faire lié au Parfum reconnu par l'UNESCO dans le cadre du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Ainsi, environ 25 000 tonnes de Substances Naturelles Complexes sont utilisées dans les Compositions Parfumantes dans le Monde dont 7 000 tonnes en Europe.

---

[5] *Produits antipoux : soupçons sur les huiles essentielles – 24/11/2017*

[6] *Conférence d'Innov'Alliance « Panorama & Marché des PPAM » présentée à l'événement « Plantes & Ingrédients naturels : se sourcer en Occitanie » (édition 21 oct. 2020)*

[7] *Source IFRA – PRODAROM*

3% : c'est la part du **marché des Huiles essentielles au statut compléments alimentaires** dans le marché global des compléments alimentaires[8]

Le marché des Huiles essentielles au statut compléments alimentaires est estimé à au moins 60 millions d'euros :

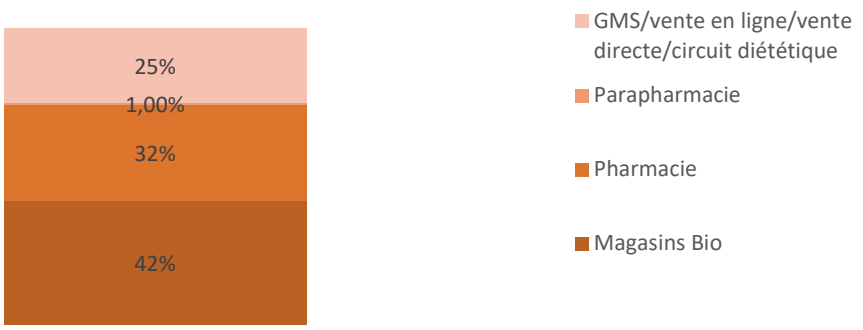

Cela représente quasiment 3% du chiffre d'affaires global du marché des compléments alimentaires (2,1Mds€).

33% : c'est le pourcentage de **denrées alimentaires produites en Europe** qui seraient concernées si les huiles essentielles et autres substances naturelles complexes venaient à être « suspectées »



L'impact sur l'industrie alimentaire utilisatrice d'arômes serait très important. En effet, les arômes entrent dans la composition de la quasi-totalité des produits alimentaires : produits laitiers, glaces, compotes, confiseries, céréales, produits de boulangerie, viandes, produits de la pêche, soupes, sauces, boissons alcoolisées et non alcoolisées, snacks, etc.

Environ 290 millions de tonnes de denrées alimentaires aromatisables étant produites en Europe, si on estime que 50% des aromatisations contiennent des substances naturelles complexes, cela signifie que 145 millions de denrées alimentaires aromatisables seraient impactées, soit 33% des denrées alimentaires produites en Europe.[9]

50% : c'est le pourcentage de **formules d'arômes alimentaires** potentiellement impactées

Les nouvelles mesures de la CSS pourraient entraîner une baisse du nombre d'ingrédients aromatiques et de l'offre aromatique. Pour certaines entreprises, ce serait plus de 50% de leurs formules d'arômes qui pourraient être concernées. Cet impact se répercuterait évidemment sur le chiffre d'affaires

[8] *Source SYNADIET*
[9] *Source SNIAA*

(impact négatif qui serait souvent bien supérieur à 50%) avec in fine des conséquences majeures sur la viabilité et la survie des entreprises, sur l'emploi et ainsi sur la survie de tout leur écosystème (fournisseurs, clients, sous-traitants, etc.).

99% : c'est le pourcentage de **Français satisfaits de leur utilisation d'huiles essentielles**

50% des Français ont déjà consommé des produits d'aromathérapie[10]. Parmi les consommateurs expérimentés interrogés par le Consortium HE (étude sur 27 532 consommateurs en 2019), 99% sont satisfaits de leur utilisation d'huiles essentielles[11].

[10] *Etude quantitative Harris Interactive sur un panel représentatif de la population française – 1101 personnes – octobre 2020*

[11] *Dossier 2021 - Huiles essentielles françaises et Aromathérapie : une filière d'excellence à fort potentiel économique – PPAM de France & Consortium HE*